

MAIRIE
DE

CHAILLY-EN-BRIE

77120 Coulommiers

Téléphone 403.09.61

→ AN NAC 07 le 1er Septembre 1984
L'opère sur commande Ul

Extrait du registre des arrêtés du Maire

Nous Maire de CHAILLY EN BRIE

Vu le code des communes, notamment les articles L 131 et 131.4
Considérant que le développement de la circulation automobile
et la largeur de certaines artères de la ville nécessitent la
réglementation du stationnement et de la circulation des
poids lourds

Vu l'avis favorable de M. L'Ingénieur des T.P.E. Divisionnaire
de Coulommiers.

ARRETONS

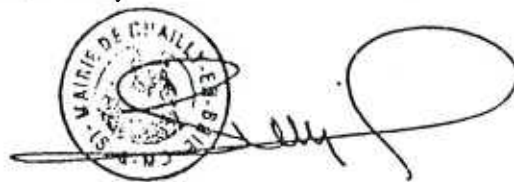
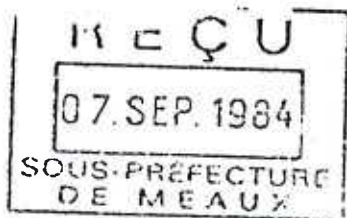
Article 1er.
===== La rue des Petits Aulnoys est interdite à la
circulation des Poids Lourds de plus de 12 t5.

Article 2
===== Les prescriptions du présent arrêté seront
indiquées par des panneaux de signalisation réglementaires.

Article 3
===== MM. le Commissaire de Police, Chef de la
Circonscription, le Commandant de la Gendarmerie de Coulommiers
les fonctionnaires placés sous leurs ordres, le Garde-
Champêtre et, en général, tous les agents de la Force Publique
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du
présent arrêté.

Chailly en Brie le 1er. Septembre 84

Le Maire,



DDE COULOMMIERS

12 SEP. 1984

COURRIER ARRIVÉE

DDE Jeau